



COMMUNIQUE DE PRESSE

12 septembre 2023

RESTAURATION DE LA CONTINUITE PISCICOLE SUR LE RHÔNE : CNR ET L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE INAUGURENT L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE DE L'OUVEZE (VAUCLUSE)

Ce 12 septembre 2023, Pascal Albagnac, Directeur territorial de CNR, et Hélène Michaux, Directrice du Département du Programme et des Interventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont inauguré en présence de Thierry Lagneau, Maire de Sorgues, et de nombreux partenaires et élus, l'ouvrage de franchissement piscicole de l'Ouvèze, dans le département du Vaucluse. Construit sur le seuil à la confluence du fleuve Rhône et de la rivière Ouvèze, cet ouvrage de franchissement piscicole est destiné à faciliter la circulation des poissons principalement à leur montaison dans l'Ouvèze.

Plus de 1 000 poissons et 14 espèces différentes ont été recensés un mois après la mise en service de son système de vidéo comptage.

16^{ème} ouvrage de franchissement réalisé par CNR au titre de ses Missions d'Intérêt Général et intégré au Plan Rhône, il est le fruit d'un partenariat entre CNR, maître d'ouvrage et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, en faveur de la continuité piscicole et de la protection de la biodiversité.

La réalisation de cet ouvrage de franchissement a représenté un investissement total de 2.5 millions d'euros, cofinancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (40%) et CNR (60%).

Pourquoi un ouvrage de franchissement piscicole ?

Le seuil de l'Ouvèze a été créé en 1972 pour maintenir un niveau de nappe en adéquation avec les besoins d'alimentation des stations de pompes.

Il constitue un obstacle à la bonne circulation des espèces, notamment les grands migrateurs - l'anguille, l'alose et la lamproie - remontant le fleuve Rhône depuis la mer pour gagner l'Ouvèze. Aussi pour leur permettre à nouveau de franchir ce seuil et de circuler librement entre le Rhône et l'Ouvèze, CNR a bâti un ouvrage de franchissement piscicole de dernière génération. Ce dispositif leur permet d'accéder à des zones de croissance et de reproduction et participe ainsi à la recolonisation du fleuve, de ses annexes et de ses affluents. Mis en service en 2021, il ouvre la voie à 25 km de rivière (Ouvèze), en les reconnectant à plus de 85 km de cours d'eau, dont la Durance, la Cèze, et bien sûr le Rhône en axe principal.

Comment fonctionne-t-il ?

Les poissons qui arrivent à la confluence sont incités par un débit d'attrait à s'engager dans l'ouvrage. Puis ils parcourent une succession de 12 bassins de 4 mètres sur 4 mètres présentant chacun une double fente de 40 centimètres de largeur pour franchir les 2.9 mètres (maximum) de hauteur de chute. Ce fractionnement en petites

Contacts presse :

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 – r.jacquet@cnr.tm.fr

Agence de l'eau : Valérie Santini - 04 72 71 28 63 - valerie.santini@eaurmc.fr

chutes rend possible la progression des poissons. La longueur totale de l'ouvrage s'établit à environ 60 mètres. La hauteur d'eau dans la passe est au minimum de 1 mètre.

Le fond de la passe est équipé de galets maçonnés, qui offrent des zones de repos ou de reptation, notamment pour les anguilles.

Une efficacité surveillée

Depuis juillet 2023, l'ouvrage est équipé d'un dispositif amovible de vidéo-comptage qui filme les poissons passant devant un fond lumineux. Les vidéos sont ensuite analysées par des spécialistes pour déterminer les espèces, l'âge, la taille et le nombre d'individus. Comme pour de nombreux ouvrages de franchissement piscicole du Rhône, le suivi des espèces est effectué avec le concours de différentes structures dont l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, l'Office Français pour la Biodiversité et des bureaux d'études partenaires.

Depuis la mise en service du dispositif, 1 000 poissons ont été recensés, représentant 14 espèces différentes. L'année 2024 verra un suivi plus complet sur la période de migration la plus dense des espèces ciblées (anguille européenne, alose, lamproie).

Un projet partenarial

L'ouvrage de franchissement de l'Ouvèze s'intègre dans l'enjeu global du bassin Rhône-Saône de restauration de l'axe migratoire, mis en œuvre de manière concertée et associant l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, CNR, l'Office Français de la Biodiversité, la DREAL de Bassin Auvergne Rhône-Alpes et l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée.

CNR a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, qui répond pleinement aux objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et la déclinaison de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA).

Elle a fait appel à des entreprises régionales pour sa construction : MAÏA SONNIER, MAÏA FONDATION, REBOUL, SIBER, SVT, DEKRA, EIV.

La réalisation de cet ouvrage a représenté **un investissement total de 2.5 millions d'euros, cofinancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (40%) et CNR (60%) et également soutenu par le Plan Rhône.**



Contacts presse :

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 – r.jacquet@cnr.tm.fr

Agence de l'eau : Valérie Santini - 04 72 71 28 63 - valerie.santini@eaurmc.fr

A PROPOS

CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 115 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

Agir pour la biodiversité, un engagement fort de CNR pour la préservation de l'environnement

Assurer une continuité piscicole sur le cours principal du Rhône et ses affluents est une action qui illustre la politique RSE de CNR et sa contribution au développement durable. Développée en concertation avec les territoires et ses partenaires, cette stratégie est basée sur une vision globale de l'environnement.

Elle allie trois types d'interventions : la réhabilitation de lônes, qui vise à améliorer la qualité des milieux aquatiques et à favoriser la biodiversité, la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH) qui produisent une énergie verte à partir des débits réservés aux vieux Rhône, et la réalisation de passes à poissons qui facilitent la circulation dans le Rhône des espèces migratrices. Depuis 2003, grâce à ses Missions d'intérêt Général, actions volontaires en faveur de la Vallée du Rhône, CNR a construit 17 ouvrages de franchissement piscicole (passes à bassins, à anguilles ou passes rustiques), dont celui de l'Ouvèze. Au total 65 ouvrages de franchissement piscicole ont été réalisés à ce jour sur le Rhône et ses affluents.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent.

L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux.

L'agence de l'eau agit dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

Restaurer la continuité pour la circulation des poissons et des sédiments : une priorité du programme d'action de l'agence de l'eau.

Face au constat alarmant de l'érosion de la biodiversité, l'agence de l'eau en fait une priorité d'action et s'engage pour la reconquête de la biodiversité en soutenant la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. Elle vise ainsi la reconquête des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces, nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.

L'agence de l'eau investit 461 millions d'euros pour la restauration des rivières, des zones humides et la préservation de la biodiversité entre 2019 et 2024. Sur l'axe Rhône, dans le cadre du plan Rhône-Saône, l'agence a déjà soutenu la réalisation de 32 passes à poissons depuis la mise en œuvre du premier plan en 2007. Avec le 3^{ème} plan Rhône 2022-2027, dont on attend prochainement la signature, l'agence prévoit d'accompagner encore 11 aménagements en faveur de la continuité écologique.

Contacts presse :

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / **Romain Jacquet** – 06 74 79 10 00 – r.jacquet@cnr.tm.fr

Agence de l'eau : Valérie Santini - 04 72 71 28 63 - valerie.santini@eaurmc.fr